

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute Savoie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 31 janvier 2006

Nombre de membres au Conseil de Communauté de Communes : 29 qui ont pris part à la Délibération : 27
Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 24 janvier 2006 pour le 31 janvier 2006 à 20 heures 30, salle de la cantine de Saint-Cergues

L'an deux mil six, le trente et un janvier à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Saint-Cergues, salle de la cantine, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS ;

BONNE M. L'Honen, Mme Frarin (suppléante de M. Condevaux), M. Mamet & Mme Jamen
CRANVES-SALES M. Thomas, Mme Rouillat, MM. Regat (suppléant de M. Hendgen), Bernard Sonnerat (suppléant de Mme Dallmayr), M. Tille & Mme Ducruet
JUVIGNY MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat
LUCINGES M Grand, Mme Simon & M. Ruffet
MACHILLY M. Bouvard, Mme Deremble, Mme Kopec & M. Stelhé (suppléant de M. Charmot)
SAINT-CERGUES MM. Vuilloud, Baisat, Burnier, Vemay & Pechaubes

ABSENTS REPRESENTES M. Condevaux, Hendgen, Mme Dallmayr, & M. Charmot

ABSENTS EXCUSES : M. Fritsch, Bordet

SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Georges Burnier

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après avoir/ait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 31 janvier 2006 est ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 25 janvier 2006. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ordre du jour :

1 - Approbation du compte rendu du 21 décembre 2005

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 INFORMATIONS DIVERSES

3.1- décisions du Président

3.2 - rapport des commissions communautaires

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

4 - FINANCES

4.1 - vote du budget primitif 2006 de la ZAC communautaire de Bonne (cfjoint)

5 - PERSONNEL - ELUS

5.1- convention de mise à disposition par le SEGH au profit de la CCV d'un agent à mi-temps pour une période de six mois destiné au développement touristique

5.2 - avenant prorogeant la mise à disposition du DGS de la CCV auprès de la commune de Bonne pour une période de trois mois.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - désignation des délégués communautaires auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bois Enclos

7.2 - lancement d'une concertation avec le public sur l'aménagement de la ZAE communautaire de Borly 2.

Wwwwwwwwwwwwwwwwwwwww

1 - Approbation du compte rendu du 21 novembre 2005) : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur BURNIER est désigné en tant que secrétaire de séance.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décisions du Président

n° 01/2006 - portant avenant n° 1 au contrat de déneigement et de salage signé le 18 juillet 2005 avec la SARL Léman-Voirons de Ville la Grand. Il a, en effet, été jugé nécessaire d'ajouter une ligne de tarification relative au coût horaire de mise à disposition d'un conducteur de véhicule sans matériel pouvant remplacer si nécessaire un agent communautaire malade. Le tarif est fixé à 20 € HT de l'heure.

n° 2/2006 — portant signature d'une convention de fourrière automobile. En effet, dans le cadre du pouvoir de police des maires, la réglementation rend nécessaire la signature avec un garage agréé d'une convention permettant la mise en fourrière des véhicules gênants. Cette convention a été signée avec le garage Mont-Blanc dépannage situé à Vétraz-Monthoux.

tt° 3/2006 — portant signature d'un protocole d'accord pour le financement de travaux sur la voie publique. Suite à expertise un accord financier a été trouvé pour le paiement de la réfection des désordres affectant le revêtement de la voirie du Chemin du Beulet à Cranves-Sales suite à rupture d'un tuyau d'évacuation d'eaux pluviales privé raccordé sur le domaine public.

n° 4/2006 -portant avenants au contrat d'assurance de la flotte de véhicules automobiles signé avec GROUPAMA. Le premier concerne l'actualisation de la flotte suite aux mouvements de véhicules durant l'année 2005 pour un montant de 422.36 € TTC. Le deuxième concerne la révision du prix conformément aux clauses du contrat portant la cotisation à 7 244.11 € TTC pour l'année 2006.

n° 5/2006 - portant contrat de prestation de secrétariat. Afin de faire face à la charge administrative durant le congé maternité des deux agents titulaires, la CCV fait intervenir deux après-midi par semaine (7 h) un prestataire de service chargé d'assumer la liquidation comptable des mandats et des titres pour un coût de 25 € HT l'heure. Ce prestataire intervient en complément des deux remplaçants.

3.2 - rapport des commissions communautaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil ; toutefois les consultations relatives aux pré-études de la zone d'activités économique de Borly 2 ont été lancées et la concertation auprès du public est prévue au point 7.2 de l'ordre du jour. Après modification des statuts du Syndicat Mixte des Bois Enclos par arrêté de M. le Sous-Préfet de Saint-Julien en date du 4 janvier 2006, la modification des délégués communautaires destinés à siéger au SMABE est prévue au point 7.1.

- **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :** M. Thomas tient tout d'abord à dénoncer le comportement incontrôlable et inqualifiable des gens du voyage installés sur la place de Machilly, qui bien qu'ayant fait l'objet d'un arrêté d'expulsion exécutoire signé de M. le sous-Préfet, ont engagé une action auprès du Procureur de Thonon les Bains, afin d'obtenir un délai d'éviction. Ce recours a été engagé en vue de faire jurisprudence. Se pose la question d'application du sursis d'exécution de l'arrêté préfectoral ?

L'inertie d'exécution maintient une situation intolérable de branchements sauvages d'eau et d'électricité ainsi que de nuisances sanitaires dues aux déjections et aux déversements d'eaux usées. Une expulsion sur porte charge est envisagée jeudi prochain avec l'aide de la force publique.

- **VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES:** Monsieur Vuïlloud informe l'assemblée des travaux d'abaissement de bouches à clés sur l'ensemble des voies d'entretien communautaire afin d'éviter l'accrochage des lames à neige.

- **CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE:**

M. Jacques BOUVARD, Vice-Président informe l'assemblée de la prise de poste d'Anne-Laure MILLET pour une période de six mois en vue du développement du tourisme et des sentiers de randonnée sur le territoire.

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

SIDEFAGE-

- Lors de la réunion du 26 janvier 2006. le président a été autorisé à signer un avenant au marché public signé avec l'entreprise Famy-Pelichet d'un montant de 119 096.58 € portant sur le quai de transfert du Crozet.

- Suite à la demande du juge des référés du Tribunal Administratif, le contrat avec Environnement SA a été résilié après que le nouvel appel d'offres ait été lancé (Environnement SA étant la seule à avoir transmis une offre). Cette entreprise se retrouve à nouveau titulaire du marché.

- Un marché de travaux pour la modification des brûleurs d'allumage et de maintien de fioul est souhaité par le SIDEFAGE pour son usine de d'incinération.

- Il a été également débattu de l'orientation budgétaire pour l'exercice 2006.

SIMBAL - M. Pechaubes :

Une Assemblée Générale a fait état de la rétrospective de l'année 2005.

SIGSPRA:

Un état des interventions sur les communes effectuées de 2000 à 2005 va être transmis à l'ensemble des structures adhérentes.

SMEDT:

Une modification des statuts va probablement avoir lieu pour instituer une cotisation en proportion de la taille de la structure. Actuellement toutes les Communautés de Communes participent financièrement pour un même montant.

ARC:

Monsieur le Député Maire de Divonne vient de prendre la présidence.

HOPITAL:

Le Bureau constitué, a lancé un appel d'offres auprès d'opérateurs pouvant acquérir l'ensemble des terrains représentant environ 17 ha pour 45 propriétaires. Un seul candidat ayant donné réponse, l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Un nouvel appel d'offres a été lancé, mais cette fois-ci par lots. La participation envisagée auprès de la population est de deux euros par an et par habitant (fiscalité supplémentaire directe).

4-FINANCES

4.1 - Délibération n°OI/2006 portant adoption du Budget Primitif 2006 du budget annexe - ZAC de Bonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.5211-1, L. 2121-29, L. 2312-1, L.2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n° 52/2005 du 22 novembre 2005 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2006,

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2006 du budget annexe de la ZAC communautaire de Bonne, tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- Section de Fonctionnement : 4 850.00 €
- Section d'investissement : 0.00 €

5.1 - convention de mise à disposition par le SEGH au profit de la CCV d'un agent à mi-temps pour une période de six mois destiné au développement touristique.

Délibération n°02/2006 portant convention de mise a disposition par le SEGH à la CCV d'un agent a mi-temps

Le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 22 novembre dernier au cours duquel il a été approuvé l'idée de solliciter auprès du Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard (SEGH) la mise à disposition de l'ingénieur en développement touristique en vue de la mise en oeuvre concrète sur le territoire communautaire de la valorisation touristique.

Le SEGH a émis un avis favorable à cette demande et élaboré un projet de convention de mise à disposition de cet agent à hauteur de 50% de son temps de travail qui est de 90% d'un temps plein, soit une durée de travail de 17 h 30 par semaine pour la période du 1^{er} février au 30 juin 2006. Par cette convention, la CCV s'engage à rembourser au SEGH la rémunération et frais annexes liés au salaire sur les bases du grade et de l'échelon détenus actuellement par cet agent. En conséquence, le Président propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver cette convention.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la convention de mise à disposition par le SEGH à la CCV de l'ingénieur en développement touristique dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- A UTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

5.2 - avenant prorogeant la mise à disposition du DGS de la CCV auprès de la commune de Bonne pour une période de trois mois. Délibération n°03/2006 portant avenant à une convention de mise à disposition d'un attache territorial

Le Président rappelle que par délibération en date du 28 janvier 2003, le Conseil communautaire a décidé de signer avec la commune de Bonne une convention de mise à disposition d'un attaché territorial assumant un emploi de direction à hauteur de 44 % d'un temps plein pour une période de trois ans, conformément à l'article 46 de la loi de démocratie de proximité n° 2002-276 du 27 février 2002.

Depuis, et afin de faciliter le fonctionnement des EPCI et de leurs communes, ainsi que de réaliser des économies d'échelles par la mutualisation de leurs moyens, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 10 septembre 2004 permet aux EPCI de mettre à disposition tout ou partie de leurs services lorsqu'elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

En conséquence, le Président propose de proroger la convention de mise à disposition précitée pour une durée de deux mois et 21 jours à compter du 1^{er} janvier 2006, période correspondant à la fin du préavis avant mutation de l'attaché actuellement mis à disposition. Au-delà de cette période, un agent à temps plein assumera la direction de chaque structure.

Il soumet à l'assemblée délibérante le projet d'avenant n°2 concrétisant cette prorogation de délai.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un attaché par la Communauté de Communes des Voirons à la Commune de Bonne signée le 28 février 2003. la prorogeant jusqu'au 21 mars 2003.
- A UTORISE le Président ou son délégué à le signer.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES RE UNIONS

Commission voirie /OM : 9 février 2006 à 18 h à Machilly

Commission politique du logement et du cadre de vie : 22 février à 17 h 30 à Bonne

Arc : séminaire sur le projet d'agglomération franco/valdo/genevois prévue de 16 février. Une réunion préalable de préparation est prévue le 4 février.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1- désignation des délégués communautaires auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bois Enclos

Délibération n°94/2006 portant modification des délégués communautaires auprès du SMABE :

Le Président fait part à l'assemblée délibérante de l'arrêté n° 2006-001 du 4 janvier 2006 pris par M. le Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois constatant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bois Enclos (SMABE), pris consécutivement aux délibérations des conseils communautaires de la Communauté de Communes des Voirons en date du 21 décembre 2005 et la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne du 30 novembre 2005.

La parité de représentation ayant été instituée à dix délégués communautaires titulaires par EPCI membre (au lieu de 12 auparavant pour la CCV) et quatre délégués suppléants, le président propose à l'assemblée délibérante de modifier la liste de ces délégués.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
VU l'exposé du Président,

MODIFIE la liste des délégués pour représenter la Communauté de Communes des Voirons auprès du SMABE comme suit :

- Suppression des délégués suivants :

Délégués titulaires
Christian LAVOREL (délégué de Cranves-Sales)
Jacky SONNERAT (délégué de Cranves-Sales)
Guilhem BEDOIAN (délégué de Juvigny)
Annick DURAFOUR (déléguée de Juvigny)
Yves GUIGONNAT (délégué de Juvigny)
Denis MAIRE (délégué de Juvigny)_

Délégués suppléants
Gérard MEYNET (délégué de Cranves-Sales)
Serge CHARDON (délégué de Cranves-Sales)
Marie-Noëlle SAPIN (déléguée de Juvigny)
Olivier FUCHS (délégué de Juvigny)

—
- Ajout des délégués suivants :Délégués titulaires

Claude VERNAY (délégué de Saint-Cergues)
Jacques BOUVARD (délégué de Machilly)
Christian GRAND (délégué de Lucinges)
Georges MAMET (délégué de Bonne)

Délégués suppléants
Guilhem BEDOIAN (délégué de Juvigny)
Jacky SONNERAT (délégué de Cranves-Sales)
Bernard PECHAUBES (délégué de Saint-Cergues)
Catherine DEREMBLE (déléguée de Machilly)

La liste des nouveaux délégués de la Communauté de Communes des Voirons auprès du SMABE est donc la suivante :

Délégués titulaires
Denis THOMAS (délégué de Cranves-Sales)
Marc REGAT (délégué de Cranves-Sales)
Georges DELEVAL (délégué de Juvigny)
Chantai VEYRAT (déléguée de Juvigny)
Christian CAMPOY (délégué de Juvigny)
Edmond MAIRE (délégué de Juvigny)
Claude VERNAY (délégué de Saint-Cergues)
Jacques BOUVARD (délégué de Machilly)
Christian GRAND (délégué de Lucinges)
Georges MAMET (délégué de Bonne)

Délégués suppléants
Guilhem BEDOIAN (délégué de Juvigny)
Jacky SONNERAT (délégué de Cranves-Sales)
Bernard PECHAUBES (délégué de Saint-Cergues)
Catherine DEREMBLE (déléguée de Machilly)

7.2 - lancement d'une concertation avec le public sur l'aménagement de la ZAE communautaire de Borly 2.

Délibération n°OS/2006 portant lancement d'une concertation avec le public sur l'aménagement de la ZAE communautaire de Borly

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par arrêté préfectoral n° 2005 - 1545 en date du 6 juillet 2005 les statuts de la CCV ont été modifiés en ajoutant notamment compétences en matière d'initiative, de création et de réalisation des ZAC d'intérêt communautaire dont la zone d'activité de Borly 2 sur la Commune de Cranves-Sales. Il rappelle notamment que la CCV a confié à SED Haute-Savoie, par délibération en date du 04 octobre 2005, une mission de conduite d'opération pour la réalisation des études préalables à l'aménagement de la ZAE communautaire de Borly 2. Le projet d'aménagement de la ZAE de Borly a pour objectifs de :

- => créer un espace économique de qualité en continuité de la zone d'activité existante,
- => organiser les accès et le parc d'activités de manière à ce que le site soit connu et reconnu,
- => faciliter les implantations des entreprises industrielles, artisanales et de services
- => organiser les implantations dans une logique de développement économique intercommunal.

Afin d'associer la population des communes concernées à ce projet, il est nécessaire de lancer une concertation conformément à l'article 300-2 du Code de l'Urbanisme. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet. SED Haute-Savoie a préparé un document qui servira de support d'information au public et qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études préalables. Le public pourra faire part de ses remarques sur un registre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir la concertation avec le public sur l'aménagement de la ZAE communautaire de Borly 2.

Un document de présentation de l'opération sera disponible aux heures d'ouverture, à l'accueil des mairies de Cranves-Sales et de Bonne (siège de la CCV) ainsi que dans toutes les communes membres de la CCV. Des registres à pages numérotées seront à la disposition du public pour d'éventuelles remarques. En outre, il sera fait mention du lancement de cette concertation dans une parution du Dauphiné Libéré.

Par ailleurs, M. Thomas précise que le défrichement du terrain Leroy Merfin est en cours.

M. Pechaubès informe l'assemblée que le schéma de développement commercial Haut Savoyard doit être intégré dans celui élaboré par la SIMBAL.

Enfin, M. L'Honen donne l'information que la concertation concernant le désenclavement du Chablais est en cours. L'enquête publique doit être lancée dans le courant du deuxième semestre pour une clôture du dossier prévue enfin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

